

Grille pour la restitution des travaux régionaux
Région Nord-Pas de Calais

1. Quelles cibles pour la politique d'installation ?

1.1. Quels critères d'éligibilité des aides ?

1.1.a) Quels sont les principaux freins à l'accès aux aides à l'installation identifiés dans votre région?
[Numéroter par ordre de priorité]

- [6] Age (plus de 40 ans)
- [2] Niveau de formation (diplôme de niveau IV et plan de professionnalisation personnalisée)
- [8] Revenu professionnel minimal : pas forcément en adéquation avec la réalité sur le terrain...
- [7] Viabilité économique non avérée
- [9] Inadéquation avec les projets d'installation progressive : pas du tout exploité dans la région
- [10] Méconnaissance des dispositifs d'aides
- [5] Réalisation d'un PDE et son suivi (avenants...)
- [11] Engagements sur 5 années
- [3] Lourdeur administrative des procédures en général
- [12] Insuffisance du repérage des publics éligibles
- [4] Désintérêt pour les aides : à cause des taux d'intérêt actuel bas
- [1] Autre. Niveau général suffisant pas de Capacité professionnelle agricole

1.1.b) Faudrait-il assouplir les critères d'accès au regard des freins identifiés ?

[X] Oui [] Non

1.1.c) Si « oui », quelles modalités d'assouplissement pourriez-vous proposer ?

- En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle, accorder la totalité des aides dès son installation
- Revoir les modalités de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les développer : activer la possibilité de prendre en compte la validation des acquis de l'expérience (VAE) des candidats afin d'améliorer leur accès aux aides de l'État.
- Supprimer la condition : importance minimum du fonds au profit de la condition de revenu et réformer le système d'affiliation de la MSA pour les J.A.
- Supprimer le contrôle annuel des engagements pour ne conserver que le contrôle au terme des 5 ans
- Augmenter le plafond d'âge à 45 ans pour tenir compte de l'âge moyen d'installation (28 ans) et du report de l'âge légal de la retraite à 62 ans ($62 + 28 / 2 = 45$ ans)
- Pour des exploitations importantes, permettre l'installation d'un jeune avec l'exploitant en place ou de deux jeunes sous forme sociétaire sans obligation de changer la consistance de l'exploitation support du projet
- Autoriser la réalisation du projet dès la décision de recevabilité (suppression de l'antériorité de l'autorisation de financement)

1.1.d.a) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant l'élaboration du plan de développement économique (PDE) ?

- Réaffirmer la nécessité de construire le PDE dans le cadre du PPP pour que le jeune s'approprie cet outil de gestion, de projection économique et de comparaison comptable.
- Supprimer la référence à une base de données économiques et techniques déterminée par le Préfet au profit des données de l'exploitation reprise ou demander aux centres de gestion de produire des références via le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA).

1.1.d.b) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant le suivi du PDE ?

- Repérer les JA en difficulté et déclencher un accompagnement individuel soutenu : alléger le suivi et le rendre performant en utilisant des SIG pertinents pour repérer les

- publics en difficultés
- Utiliser un RICA enrichi pour consolider les données économiques réalisées pour les projets agri-ruraux
- Le suivi économique sur la base du PDE n'est pas satisfaisant pour les projets en difficultés, hors cadre familial ou dans des productions innovantes : proposer un tutorat (un agriculteur en place expérimenté devient un référent pour un jeune).

1.1.e) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en matière d'éligibilité des aides ?

/

1.2. Quelles priorités pour les aides ?

Cette partie sera complétée en fonction des échanges lors de la Réunion du 17 mai 2013. (cf. séquence « Les politiques de l'installation en Nord-Pas de Calais : Les leviers à activer »)

1.2.a) Faudrait-il cibler davantage les aides à l'installation ?

☐ Oui ☒ Non

1.2.b) si oui selon quels critères ? **non concerné**

1.2.c) Ces critères devraient-ils s'appliquer aux aides de l'État comme à celles des Régions ou des autres financeurs ?

☐ Oui ☐ Non **Non concerné**

1.2.d.a) Faudrait-il notamment différencier davantage les aides en fonction des zones géographiques (montagne, zonages environnementaux...) ?

☐ Oui ☐ Non **Non concerné**

1.2.d.b) Si oui, sur quelles zones ?

Non concerné

1.2.d.c) Et selon quelles modalités ?

Non concerné

1.2.e.a) Faudrait-il conditionner les aides à un plafond de revenu professionnel ?

☒ Oui ☐ Non **C'est déjà le cas**

1.2.e.b) Si oui, selon quelles modalités ?

- Plafonner à un revenu maximum au bout des 5 ans ;

Critères actuels pour l'Etat : plafond maximum 3 smic et pour la Région 25 000€ de revenu théorique

1.2.f.a) Faudrait-il créer des incitations spécifiques à l'installation à destination de certains publics ou de certains types de projets (ex. femmes, publics en difficultés, filières spécifiques...) ?

☒ Oui ☐ Non

1.2.f.b) Si oui, selon quelles modalités ?

Subsidiarité à déterminer par l'échelon local ; (à compléter avec le système actuel)

1.2.g.a) De quelle manière faudrait-il encourager davantage les projets d'installation agro-écologiques ?

- Proposer des avantages financiers significatifs aux projets comportant une analyse environnementale : Bonification ou avantage fiscal

- Informer, former et accompagner les porteurs de projet sur le long terme

1.2.g.b) En introduisant des conditions nouvelles s'appliquant à tous les projets (ex. obligation de diagnostic environnemental, engagement dans une démarche de certification environnementale) ?

☐ Oui ☒ Non

1.2.g.c) En introduisant des incitations (ex. majoration optionnelle)

☒ Oui ☐ Non

1.2.g.d) Quelles autres modalités pourraient être proposées ?

- Revisiter le PPP : Diagnostic et préconisation sur ce volet, Module de formation dans le parcours (ex : formation écophyto)
- Sur le principe du PDE demander un « Projet d'Agriculture Durable » consolidé par une grille d'analyse (commune à tous les projets du PRDR) pour questionner sur la valeur ajoutée, les pratiques environnementales, la main d'œuvre/ l'organisation/ le partage de la décision, l'ancrage territorial, ...

1.2.h.a) Faudrait-il encourager l'installation progressive ?

☒ Oui ☐ Non

1.2.h.b) Si oui, selon quelles modalités ?

- Renforcer la communication sur cette modalité auprès des cédants et des porteurs de projet
- Créer des incitations financières via des exonérations fiscales ou sociales (Exemple : adapter le contrat de génération à la transmission en agriculture)

1.2.i) A votre avis, quels critères de modulation devraient être encadrés au niveau national et quels critères seraient à définir dans les régions ?

- National : environnementaux
- Régional : tous les autres critères

1.2.j.a) Dans un contexte de gestion inter-régionale par bassin de production (par exemple pour le lait), une certaine harmonisation des critères de modulation des aides est-elle souhaitable ?

☐ Oui ☒ Non

1.2.j.b) Justifiez et détaillez :

1.2.k) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en terme de priorités pour les aides ?

2. Quels outils financiers ?

Cette partie sera complétée en fonction des échanges lors de la Réunion du 17 mai 2013. (cf. séquence « Quels outils financiers ?, Les besoins en financement, Les solutions envisageables »)

2.1. Aides de l'État

2.1.a) Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ?

☐ Oui ☒ Non

2.1.b) Faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ?

☒ Oui ☐ Non

2.1.c) Si oui, de quelle manière ?

- Transformer la DJA en ACREJA (Aide à l'Installation et à la Reprise d'Entreprise): appellation plus en lien avec les terminologies du développement économique

- Revaloriser les montants minimum et maximum des DJA
- Supprimer les zonages « montagne, ZD et plaines »
- Proposer une modulation articulée au niveau national, régional et départemental

2.1.d) Des outils d'ingénierie financière devraient-ils être développés ?

☒ Oui ☐ Non

2.1.e.a) Les exonérations fiscales et sociales sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes agriculteurs ?

☒ Oui ☐ Non

2.1.e.b) faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ?

☒ Oui ☐ Non

2.1.e.c) Si oui, de quelle manière ?

- Exonération de cotisation sociale plus importante
 - Abattement fiscal sur le foncier bâti et non bâti
- Il serait plus efficace de revaloriser la DJA que de mettre en œuvre ces dispositifs (ex : récupération des sommes auprès des bailleurs compliquée pour les J.A.)

2.1.e.d) Faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ?

☐ Oui ☒ Non

2.1.f) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

- Aller jusqu'à 80% de cofinancement FEADER,
- Augmenter le taux plafond des aides publiques pour les J.A. à 60% et passer la majoration pour les J.A. pour les investissements de +10 points à +20 points.

2.2. Programme État-Collectivités, le PIDIL

2.2.a) Les mesures mises en œuvre dans le cadre du PIDIL sont-elles globalement considérées comme :

☐ Très efficaces

☐ Plutôt efficaces

☒ Peu efficaces

2.2.b) Quelles sont les aides PIDIL qui ont été mises en œuvre au niveau régional ?

- Aides au conseil ☐ Oui ☒ Non
- Aides à la formation. ☐ Oui ☒ Non
- Complément local de DJA ☐ Oui ☒ Non
- Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les aides à l'installation ☒ Oui ☐ Non
- Aides à l'investissement ☐ Oui ☒ Non
- Aide au bail ☒ Oui ☐ Non
- Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI) ☒ Oui ☐ Non
- Aide à la transmission progressive du capital social ☐ Oui ☒ Non
- Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER ☒ Oui ☐ Non
- Prise en charge partielle des frais d'audit ☐ Oui ☒ Non
- Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation ☒ Oui ☐ Non

2.2.c) Compte tenu des nouveaux enjeux de l'installation, quelles sont les aides PIDIL les plus pertinentes qu'il conviendrait de développer davantage ? [Numéroter par ordre de priorité]

[6] Aides au conseil

[5] Aides à la formation

[] Complément local de DJA

[1] Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les AI

- ☐ Aides à l'investissement
- ☐ Aide au bail
- ☒ Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI)
- ☒ Aide à la transmission progressive du capital social
- ☒ Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER
- ☒ Prise en charge partielle des frais d'audit de transmission
- ☐ Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation

2.2.d) Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes?

- Laisser plus de marge de manœuvre aux collectivités locales sur la mise en œuvre d'outils financiers (avance remboursable ou fonds de caution) et déplaçonner la subvention pour les aides qui s'installent sans les AI
- Aide à l'installation progressive par l'aide à la transmission d'exploitation partielle (ATE)
- Aide au cautionnement du foncier : garantir le fermage au cédant pour les HCF ou petites fermes
- Déverrouiller ces dispositifs aux bénéficiaires des aides des collectivités
- Mettre en place une aide au tutorat pour suivre les J.A. installés
- Mesures pour la création : Aide à l'étude de marché et Prêts à 0%

2.2.e) Dans le cadre du PIDIL, comment est appréciée la complémentarité des actions de l'État et des Régions ?

- ☒ Très satisfaisante
- ☐ Plutôt satisfaisante
- ☐ Peu satisfaisante

2.2.f) Comment envisagez-vous la complémentarité du dispositif PIDIL avec les programmes régionaux de développement rural ?

Le PIDIL est un cadre national détaillant l'ensemble des mesures envisageables.

Au niveau régional, dans chacun des PRDR, les mesures identifiées comme pertinentes peuvent :

- pour l'Etat : intégrées,
- pour les collectivités : reprises et adaptées

2.2.g) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant le PIDIL?

2.3. Aides des collectivités locales

2.3.a) Dans votre région, des mesures de soutien à l'installation sont-elles mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL?

☒ Oui ☐ Non

2.3.b) Si oui, quelles sont ces mesures et quels sont les publics visés?

- Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans la DJA pour des questions de niveau de formation
- Aides à l'investissement : modernisation, diversification et démarches qualité – tous les installés depuis moins de 5 ans

2.3.c) Quelles propositions formuleriez-vous pour une meilleure efficacité de ces aides?

- Evaluation des dispositifs
- Expertise à consolider sur l'opportunité des aides PIDIL proposées au regard du contexte régional
- Lisibilité et renforcement de l'accompagnement (aides directes et ingénierie) des projets HCF et/ou agri-ruraux et projets dégagant un revenu disponible théorique <25 000€ notamment élargissement des possibilités de financement offertes aux collectivités

2.3.d.a) Parmi ces mesures, existe-t-il des soutiens aux projets portés par des personnes de plus de 40 ans ?
[] Oui [X] Non

2.3.d.b) Si oui, quelles sont les critères d'accès à ces aides aux « plus de 40 ans » ?

- Etude de viabilité [] Oui [] Non
- Accompagnement préalable [] Oui [] Non
- Autre [] Oui [] Non. Si oui, précisez.

Non concerné

2.3.d.c) Si oui, les mesures mises en œuvre dans ce cadre sont-elles globalement considérées comme très efficaces ? [] plutôt efficaces ? [] peu efficaces ? []

Non concerné

2.3.d.d) Justifiez votre réponse

Non concerné

2.3.e) Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ?

- Ouverture du parcours à ces porteurs de projet
- Accompagnement de ces porteurs de projet
- Cadre de notification : microcrédit pour ces projets

2.3.f) Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ?

- Fonds de garantie et/ou cautionnement
- Prêts à 0% ou Avance remboursable
- Utiliser les fonds de formation de chaque branche pour financer les accompagnements des plus de 40 ans

2.3.g) Quelles aides devraient être financées par le FEADER et intégrées dans les PDR ?

Toutes les aides en lien avec le renouvellement des générations sont prioritaires en Nord-Pas de Calais et donc à intégrer dans les PDR.

Toutes les aides pourraient être cofinancées mais stratégiquement il faut réserver le FEADER sur les dispositifs d'envergures.

2.4 Complémentarité des aides

2.4.a) Quelles propositions formuleriez-vous pour assurer la complémentarité des aides à l'installation ?

- Ligne de partage à clarifier à travers le PRDR (système, priorités et besoin) pour inscrire les dispositifs
 - Pilotage d'un tour de table politique des financeurs,
 - Evolution ou souplesse dans le cadre réglementaire de mise en œuvre,
 - Accompagnement des porteurs de projet sur le montage financier des dossiers notamment pour les cédants qui souhaitent transmettre à un HCF et pour un porteur de projet HCF ou sur un projet innovant
- Développer et animer une Expertise régionale sur le financement : les besoins, les possibilités juridiques, un benchmark auprès des autres régions en agriculture et sur les autres domaines d'activités économiques (dispositifs financiers et d'accompagnement)

2.4.b) Comment assurer la mise à disposition d'une "boîte à outils" organisés et complémentaires ?

- Pilotage et communication
- Constituer un groupe d'experts labellisés et financés pour piloter la boîte à outil régionale et assurer ces missions au niveau régional (ex : Jecrée en Nord-Pas de Calais) :

- Identifier les besoins en financement par type de projets,
- Consolider une boîte à outils régionale basée sur les aides agricoles, les aides de l'action économique, les aides de l'Economie Sociale et Solidaire et les aides privées.
- Etudier et formuler des propositions d'outils financiers et d'accompagnement manquants au moment de l'installation, de la transmission ou du développement du projet (grâce à un cadre juridique PIDIL plus large ou d'autres mesures PRDR).

2.4.c) Quelle communication recommanderiez-vous pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ?

Renforcer les missions des PII et les professionnaliser (ex : « jecrée » en Nord-Pas de Calais, site internet, guide à la transmission)

3. Quel accompagnement pour les porteurs de projets ?

3.1. Les structures, leurs missions et leur fonctionnement

3.1.a) Quelles devraient être les missions du PII ? Quel cahier des charges pour le PII ?

Les missions du PII sont actuellement clairement définies : accueillir tous les jeunes, informer, orienter, aider à la réalisation de l'autodiagnostic sur le projet et accompagner le jeune tout au long du parcours.

Le cahier des charges actuel est à compléter en conséquence : le conseiller du PII devrait suivre le jeune du début à la fin de son parcours.

3.1.b) Quelles nouvelles missions du PII, au-delà d'accueillir, informer et orienter ?

Le PII doit accompagner le jeune du premier jour et jusqu'au terme des cinq ans qui suivent l'installation. Il doit être à la Chambre d'Agriculture de Région et doit exercer une mission de service public.

Développer le suivi post-installation (Chambre d'Agriculture ou PII)

3.1.c.a) Faut-il élargir le champ d'intervention du dispositif d'accompagnement ?

☒ Oui ☐ Non

3.1.c.b) En amont (pour les projets pas assez mûrs pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés) ?

☒ Oui ☐ Non

Le PII doit aider le jeune à mûrir son projet en l'orientant vers les personnes ressources selon la problématique du jeune.

3.1.c.c) Si oui, pour quel type de public ?

Tous en particulier les projets agri-ruraux

3.1.c.d) En aval de l'installation :

☒ Oui ☐ Non

Le suivi post-installation ciblé sur les jeunes en difficultés est à développer.

3.1.c.e) Si oui, sous quelle forme ?

- Suivi individuel des seuls jeunes en difficulté repérés ou HCF : projets agri-ruraux
- Suivi collectif pour des jeunes volontaires
- Développer la formation continue pendant plusieurs années après l'installation.

3.1.c.f) Et pour quelle durée ?

Minimum 3 ans, maximum 5 ans

3.1.d) Faut-il revoir le contenu de l'auto-diagnostic ?

☒ Oui ☐ Non

sur les questions agroenvironnementales

3.1.e) Pour un candidat qui n'a pas encore identifié l'exploitation à reprendre, quels seraient les autres critères à prendre en compte pour mesurer le degré de maturité du projet du candidat ?

La formation initiale et l'expérience professionnelle doivent être en adéquation avec l'orientation technico-économique de l'exploitation recherchée.

3.1.f.a) Est-il opportun de proposer un accompagnement aux publics qui ne sollicitent pas d'aides ou n'ont pas accès aux aides ?

☒ Oui ☐ Non

Il faut proposer aux jeunes d'évaluer la viabilité et la « vivabilité » de son projet pour l'orienter afin de maximiser les conditions de réussite et de durabilité de son projet

3.1.f.b) Si oui, quel type d'accompagnement proposeriez-vous ?

Intégrer le parcours à l'installation

Rencontre avec un conseiller projet ou un technicien spécialisé.

3.1.g) Comment garantir que les missions du PII soient assurées dans de bonnes conditions ?

- Prévoir un animateur dédié ?

☒ Oui ☐ Non

- Exiger un niveau de formation minimum des animateurs ?

☒ Oui ☐ Non

- Assurer un suivi des actions du PII ?

☒ Oui ☐ Non

- Autre ? ☒ Oui ☐ Non. Si oui, précisez.

- Les animateurs doivent disposer d'une expérience minimum dans le secteur du conseil
- L'animateur ne doit pas être isolé mais travailler en réseau avec les conseillers CEPPP, les conseillers installation de la Chambre d'Agriculture, les conseillers des organismes travaillant dans l'environnement des jeunes agriculteurs et les autres animateurs de la région voire de la région voisine.

3.1.h) Le PII pourrait-il être désigné par une autre procédure que la labellisation ?

☒ Oui ☐ Non

Mission de service public des Chambres d'Agriculture car le PII est souvent la CA. De plus le PII pourrait suivre le JA de l'accueil au terme des 5 ans. L'animateur serait le référent du JA, désintéressé sur le plan financier.

3.1.i.a) Au regard des cahiers des charges pensez-vous que les CEPPP remplissent correctement leur mission ?

☒ Oui ☐ Non

3.1.i.b) Diriez-vous que les conseillers référents remplissent correctement leurs missions ?

☒ Oui ☐ Non

3.1.i.c) Sinon quelles solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

- Les conseillers référent doivent disposer d'un catalogue de formations plus important et d'un calendrier de formations compatibles avec le calendrier du projet du jeune.
- L'animateur du PII pourrait faire office de conseiller référent.
- Améliorer la ressource pédagogique en dotant les prescripteurs d'un outil d'amélioration continue
- Faire connaître les formations du secteur commerce et artisanat, et proposer des formations communes entre candidats à la reprise et création d'activité.
- Réviser les référentiels de formation initiale pour les rendre adaptés aux enjeux d'aujourd'hui et notamment sur les questions d'entrepreneuriat

3.1.j.a) Les autres structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet remplissent-elles correctement leur mission ?

☒ Oui ☐ Non

3.1.j.b) Si non, quelle solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?
Travailler davantage en réseau

3.1.k.a) Faut-il réserver une place particulière aux banques en matière d'accompagnement
☒ Oui ☐ Non

3.1.k.b) Si oui à quel stade de l'accompagnement leur intervention vous paraît le plus pertinent ?
Les banques interviennent déjà auprès du jeune à plusieurs reprises pour déterminer le niveau de financement possible et finaliser le plan de financement avec les garanties demandées.

3.1.l.a) Comment renforcer le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ?
L'animateur du PII doit faire fonctionner ces structures en réseau.

3.1.l.b) Quel lien notamment entre le PII et le CEPPP ?
Le PII intervient en amont et en aval du CEPPP dans l'accompagnement du jeune.

3.1.l.c) Quelle animation de l'ensemble des structures ?
Ce serait le rôle du PII au sein de la Chambre.

3.1.l.d) Faut-il les mettre en réseau
☒ Oui ☐ Non ?

3.1.l.e) Si oui, quel rôle pourrait jouer le PII dans cette mise en réseau ?
Le rôle d'animateur.

- 3.1.m) Quels outils devraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?
- **Echanges de bonnes pratiques sur les méthodes d'accompagnement des porteurs de projet**
 - **Formation et professionnalisation des animateurs notamment sur les compétences de communication**
 - **Disposer de référentiels technico-économiques pour les activités innovantes**

3.1.n) Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?
- **Suivi individuel des seuls jeunes en difficulté repérés ou HCF /projets agri-ruraux**
- **Suivi collectif pour des jeunes volontaires**
- **Coordination avec l'ensemble des acteurs des différents réseaux d'accompagnement**

3.1.o) Les animateurs et conseillers devant avoir un niveau de formation suffisant, quelles seraient les compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'animation et du conseil pour :

3.1.o.a) Les animateurs du PII ? **Les compétences requises figurent déjà dans les cahiers des charges PII et CEPPP actuels**

3.1.o.b) Les conseillers compétences ? **idem**

3.1.o.c) Les conseillers projets ? **idem**

3.1.p.a) Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formations ?
Mise en place de formations nationales obligatoires et labellisées pour les animateurs et conseillers

3.1.p.b) Sur quelle zone géographique ?
Au niveau national, pour que tous les porteurs de projet, quel que soit le lieu géographique, aient un accompagnement de même qualité

3.1.p.c) Pour quelle durée ?

à définir

3.1.p.d) Selon quelle périodicité ?

à définir

3.2. Les actions préconisées dans le PPP

3.2.a.a) Faut-il modifier, élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.a.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?

- stage
- tutorat

Les préconisations doivent intégrer toutes ces composantes : aspects techniques, mais aussi humains (organisation du temps de travail productif et non directement productif, relations entre membres d'une exploitation, gestion des ressources humaines, gestion managériale ...) et économiques (entrepreneuriat, cultiver l'esprit d'entreprendre ...)

3.2.b.a) Dans votre région le dispositif PPP a-t-il bénéficié à des candidats non éligibles aux aides de l'État à l'installation ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.b.b) Si oui comment, par quel financement ?

Bénéficiaires des aides régionales financé par la Région

3.2.c) Quelles solutions avez-vous mis en place dans votre région pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?

- catalogue des formations mise en place dans le cadre du VIVEA

3.2.d) Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.e.a) Estimez-vous que les stages en entreprises sont nécessaires ?

☒ Oui ☐ Non

**et tout autres formes d'accompagnement par un exploitant (parrainage, tutorat....)
entreprises = OPA, exploitations agricoles, aval de la filière ...**

3.2.e.b) Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des stages ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.e.c) Si oui, lesquelles ? Quelles propositions d'améliorations ?

- Difficulté à trouver des maîtres de stage (stage payant et autres contraintes) et pour les stages de formation, difficulté à trouver la formation adhoc dans les délais prévus pour le JA.

- Problématique de la mobilité, du développement des stages hors régions

3.2.e.d) Comment inciter à la préconisation des stages ?

- La préconisation est prévue dans la procédure mais n'est peut-être pas suffisamment prescrite dans le PPP. Les stages après installation peuvent poser problème.

- Faible offre de stage dans les délais requis pour le JA.

- Par ailleurs, il est compliqué de disposer de formation dont le calendrier est concordant avec celui de l'installation. Faute de candidats certaines formations pertinentes sont annulées : les PPP doivent alors être revus et cela retarde l'installation.

- Il faut programmer des stages post-installation.

3.2.e.e) Comment favoriser leur réalisation effective par les porteurs de projet à qui ils ont été recommandés ?

La DJA est conditionnée par la réalisation du PPP et de tout stage inscrit avant installation.

3.2.f.a) Est-il pertinent de relancer le dispositif de stage à l'étranger ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.f.b) Si oui, quelles seraient vos propositions organisationnelles ?

Le dispositif doit être intégré dans la formation initiale, en amont de l'installation.

Dispositif communautaire au sein de l'UE, principe ERASMUS décliné au stage professionnel.

3.2.g.a) Y a-t-il besoin de définir un parcours minimal d'accompagnement pour certains types de profil ? ☒ Oui ☐ Non

3.2.g.b) Si oui, préciser les profils visés.

- Productions particulières (nouvelle pour le jeune), projets agri-ruraux, exploitations de faible dimension économique, et difficultés particulières (mises aux normes....),
- Formation en relations humaines pour les formes sociétaires

3.2.h.a) S'il fallait revisiter le stage de 21h, quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ?

Refaire une réunion du groupe 21h dans les 3 ou 5 ans qui suivent, test concluant en cours en Nord-Pas de Calais

3.2.h.b) Faut-il, selon vous, limiter au seul stage de 21 heures les candidats récemment titulaires d'une BPREA, d'un Baccalauréat professionnel CGEA ou d'un BTSA ?

☐ Oui ☒ Non

3.2.h.c) Si oui, pourquoi ?

non concerné

3.2.i.a) En dehors du stage de 21 h faut-il selon vous préconiser d'autres actions sous forme collective ?

☒ Oui ☐ Non

3.2.i.b) Si oui, lesquelles ?

Formations collectives « PDE »- « organisation du travail », « exercice des responsabilités en société » sont préconisées fréquemment dans le cadre du PPP en Nord-Pas de Calais.

3.2.j.a) Pensez vous que l'installation progressive puisse être une des préconisations du PPP ? ☒ Oui ☐ Non

3.2.j.b) Si oui, comment voyez vous sa mise en œuvre ?

- Installation sur des exploitations de faible dimension économique : agrandissement foncier (ATE partielle) ou diversification des activités
- Formation insuffisante : le PPP doit pouvoir répondre avec des formations anté/post-installation

3.2.k) Comment améliorer la réalisation par le porteur de projet des actions prescrites ou recommandées dans le PPP ?

Caractère obligatoire avant.

Il n'y a pas de dispositif de suivi pour les recommandations. Il faudrait en prévoir un dès lors que des difficultés (HCF, agri-ruraux, économie du projet,...) au démarrage sont probables ou que des compétences doivent être acquises.

3.2.l) Comment pourrait-on s'assurer de l'efficacité du suivi des candidats après agrément du PPP ?

- Les préconisations doivent être plus systématiques (participation à des groupes techniques, recours au conseil, tutorat, travail en commun, études de faisabilité...).

- Le conseiller référent ou le conseiller projet selon le sujet, doit assurer leur suivi et leur évaluation.

3.2.m.a) Globalement, jugez vous utile de faire évoluer le PPP ?
☒ Oui ☐ Non

3.2.m.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?
La coordination globale de l'accompagnement et son amélioration continue des dispositifs.

3.2.n) Faut-il, dans le cadre du dispositif d'accompagnement, que le candidat soit couvert par un statut unique quelque soit l'action prescrite dans son PPP ?
☒ Oui ☐ Non

3.3. La gouvernance du dispositif d'accompagnement

3.3.a) Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ?
Proposition déjà mise en œuvre : coordination interdépartementale
☒ Oui ☐ Non

3.3.b) En dehors du CDI et de la CDOA, y a t-il d'autres instances, départementale ou régionale, au sein desquelles sont abordés actuellement la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accompagnement ?
☒ Oui ☐ Non
Proposition déjà mise en œuvre : COI et GPS 1bis (suivi contrat de projet Etat - Région)

3.3.c) Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance au niveau départemental ?
Proposition déjà mise en œuvre : coordination interdépartementale
☐ Oui ☒ Non

3.3.d) Globalement, quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ?
Proposition dores et déjà mise en œuvre à développer et clarifier : coordination interdépartementale, conforter la Chambre dans sa mission de service publique et clarifier sa mission de coordination, suivi et amélioration continue du dispositif, créer un espace de pilotage ouvert à toutes les structures d'accompagnement (Actuellement : initiative d'un financement en plus au titre du PIDIL et par la Région à ce titre)

3.4. Le suivi du dispositif

3.4.a.a) Comment assurer la synthèse et le suivi de l'activité des PII ?
Nécessité d'un bilan annuel présenté au CDI – COI sur la base d'indicateur précis

3.4.a.b) Quels types d'informations les PII devraient-ils transmettre aux partenaires ?
- **Données quantitatives et qualitatives sur les parcours : durée moyenne, préconisation, amélioration, ...**
- **Pilotage par des indicateurs de l'exécution du dispositif**

3.4.b) Faut-il selon vous un outil harmonisé au niveau national pour permettre de suivre un porteur de projet depuis son entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de son installation ?
☒ Oui ☐ Non
Quantification et suivi des candidats à l'installation, taux de chute

3.4.c) Une utilisation de cet outil serait-elle à faire au niveau :
- Départemental ? ☒ Oui ☐ Non
Si oui, précisez laquelle.
- Régional ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle.

Suivi régional afin d'atteindre une masse critique d'info à valoriser.

- National ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle.

3.4.d.a) Faut-il selon vous rendre obligatoire l'usage de SPHINX INSTALLATION ?

☒ Oui ☐ Non

Ouvert à tous les financeurs

3.4.d.b) Si oui, comment voyez-vous la liaison de l'outil SPHINX INSTALLATION avec les outils existants (observatoire à l'installation, OSIRIS, vos propres outils de suivi) ?

Suivi global par un outil harmonisé qui fait remonter et agrège les données en provenance des différents outils

3.5. Mission de service public des chambres d'agriculture

3.5.a) Comment est appréciée la mission de service public des chambres d'agriculture ?

☐ Très satisfaisante

☒ Plutôt satisfaisante

☐ Peu satisfaisante

3.5.b) Si « plutôt satisfaisante » ou « peu satisfaisante », de quelle nature sont les principales critiques mises en avant ?

- Gouvernance ? ☒ Oui ☐ Non ; trop de structures entre COI PIDIL etc il faut des simplifications à ce niveau dans les textes

- Regroupement des missions insuffisant ? ☐ Oui ☒ Non Les missions du PII font partie intégrante de l'ensemble des missions de la Chambre d'Agriculture - donc pas de souci

- Nature des missions ? ☐ Oui ☒ Non

- Relations avec l'administration ? ☐ Oui ☒ Non

- Autres ? ☐ Oui ☐ Non. Si oui, précisez.

Communication sur les missions de service public et les orientations/ priorités politiques/ animation COI

3.5.c) Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice des missions de service public exercée par les chambres ?

- **Confier à la CA les missions PII et CEPPE dans ses missions de service public**

- **Gouvernance unique et ouverte pour tout le parcours**

3.5.d) Quelle articulation entre la mission de service public des chambres d'agriculture et les prestations des autres structures d'accompagnement ?

Gouvernance ouverte et pilotage globale du dispositif

3.5.e) Comment assurer une séparation fonctionnelle entre les missions de service public des chambres d'agriculture et leurs prestations d'accompagnement ?

Au sein de la chambre, identifier des missions et des agents affectés aux différentes missions et qu'ils soient différents

4. Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?

Cette partie sera complétée en fonction des échanges lors de la Réunion du 17 mai 2013. (cf. séquence « Quels enjeux et quelles solutions pour la transmission et l'accès au foncier »)

4.1. Accès au foncier

4.1.a) Dans votre région, l'accès au foncier agricole constitue-t-il un frein important à l'installation ?

☒ Oui pour des raisons financières ou de non mise en concurrence

☐ Non, généralement

☐ Non, sauf exceptions

La concurrence entre usage et entre exploitants en agrandissement fait augmenter le prix des cessions avec la pratique des pas de porte. Les prix pratiqués dépassent parfois le prix de la terre libre d'occupation et ne sont pas amortissables sur des délais raisonnables.

Deux problèmes se posent pour les jeunes :

Les cessions se font avec peu de publicité pour éviter la surenchère, le partage entre preneur sortant et bailleur, pour des besoins de garantie pour le cédant (confiance), pour éviter la concurrence d'un JA prioritaire lors des demandes d'autorisation d'exploiter ;

Les jeunes qui ne s'installent pas avec leurs parents ou dont les parents ont une faible assise financière ne peuvent pas s'aligner avec les agriculteurs en agrandissement et abandonnent leur projet.

Par ailleurs, pour contourner la réglementation sur le contrôle des structures, les installations de conjoints pluriactifs sont réalisées, des formes plus ou moins complexes de sociétés sont organisées entre exploitants en activité à l'approche de la retraite.

Enfin, la propriété est très morcelée ce qui complique les possibilités d'intervention.

4.1.b.a) Dans votre région, y-a-t-il globalement adéquation entre l'offre et la demande de reprise d'exploitation ?

☐ Oui ☒ Non

4.1.b.b) Expliquez :

Le rapport cession sur installation est supérieur à 2. Le nombre de candidats à l'installation est très important au regard du nombre d'exploitations mise sur le marché. La concurrence sur le foncier est très vive et impacte fortement la création.

Tous les éléments de concurrence entre exploitations ont des répercussions au moment de la transmission d'une exploitation et surtout de la création dans le cadre d'une nouvelle exploitation. Il s'agit bien de l'un des points faibles de la région pour la transmission et la création.

La pression à l'agrandissement bloque la disponibilité de foncier pour les « entrants », ne serait-ce que par le renchérissement des prix. Les « reprises » ont un effet de verrou pour les projets de taille modeste. Elles rendent les créations hors cadre familial difficiles voire impossibles : il « faut un grain de folie » pour s'y lancer quand même. La sous-location s'est développée sans être pour autant légale.

C'est autant le choix des multiples propriétaires fonciers que celui du cédant qui joue lors d'un départ en retraite. Le Nord-Pas de Calais possède en effet deux spécificités en matière de foncier, outre le niveau record des prix : la propriété rurale est très fragmentée, et au contraire d'autres régions, les propriétaires sont souvent des non-agriculteurs et des urbains.

La question du foncier est complexe car elle soulève de véritables interrogations de fond : sur le partage de ce capital et de l'information. Chaque acteur, cédant, porteur de projet, propriétaire foncier ou collectivités, prend ses décisions en fonction de critères et d'intérêts qui lui sont propres. Or il lui manque l'ensemble des éléments nécessaires à une prise de décision éclairée et stratégique.

4.1.c.a) Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA) sont-ils suffisants pour répondre besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ?

☐ Oui ☒ Non

La problématique est surtout l'accès au foncier en location. Les outils ci-dessus pourraient répondre ponctuellement à des besoins de jeunes qui ont des projets nécessitant une faible surface.

4.1.c.b) Si non, quelles propositions d'amélioration de ces outils et/ou de création de nouveaux dispositifs de portage du foncier seraient à formuler ?

- Clarification du cadre réglementaire sur les dispositifs de portage foncier et moyens donnés aux SAFER

- Toute transaction foncière, en subdivision d'usufruit et de nue-propriété ou non, et/ou de parts de Groupement Foncier Agricole (GFA) ou toute autre société pouvant porter du foncier agricole, sans l'exploiter, soit transmise concomitamment aux Safer et aux CDOA.

- Le droit de préemption des Safer devra être élargi aux transactions usant de la subdivision de l'usufruit et de la nue-propriété. Elles pourront aussi verbaliser les transactions soumises à information qui ne leur auront pas été notifiées, par exemple : transfert de parts de GFA.

4.1.d) Quelles seraient les possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires (avec des acteurs territoriaux et/ou économiques) ?

(cf. témoignage des assises)

- Territoires : accompagner et développer des projets de territoires globaux proposant un projet politique pour l'agriculture du territoire intégrant la problématique du renouvellement des générations et donc la question de l'accès au foncier et ceux pour des projets répondant à des attentes de marchés (ex : Communauté d'Agglomération du Douaisis ou zone horticole et maraîchère de Wavrin)

- Acteurs économiques : communiquer sur le potentiel de développement de filières nécessitant peu de foncier (ex : élevage hors-sol), développement de logique collective/solidaire pour installer des jeunes : partage du foncier pour des projets répondant à des attentes de marché (ex : mise à disposition de foncier pour des projets de maraîchage en zone périurbaine pour alimenter la RHD de proximité par les adhérents d'une coopérative légumière).

4.1.e) Estimez vous que dans votre région la répartition actuelle des surfaces libérées entre agrandissement et installation est satisfaisante ?

☐ Oui ☒ Non

4.1.f.a) Peut-on définir une part optimum qui devrait être consacrée à l'installation ?

☐ Oui ☒ Non

Cela resterait théorique et de l'affichage.

4.1.f.b) Si oui, comment ?

4.1.g) Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ?

☐ Très efficace

☐ Plutôt efficace

☒ Peu efficace

Le SDDSA a un rôle dissuasif. A défaut, le nombre d'installations seraient encore plus faible.

4.1.h) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler en matière de contrôle des structures pour faciliter l'accès au foncier des nouveaux installés ?

Il faut revoir la politique des structures pour donner la priorité à l'installation des jeunes et introduire la notion d'unité de main d'œuvre. Il faut une publicité des cessions pour permettre aux jeunes de se positionner en concurrent. Il faut favoriser le remplacement d'associés dans les sociétés qui, à défaut, sont des agrandissements des associés restants. Il faut contrôler les entrées d'associés non exploitants. Il faut lutter contre le démembrement des parts sociales. Il faut contrôler les sorties d'associés.

4.1.i.a) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier ?

(cf. témoignage des assises notamment sur la question de convaincre le cédant de céder sa ferme dans la globalité ou de mobilisation d'un groupe d'agriculteurs pour installer un jeune).

Principalement des dispositifs alliant transmission et accès au foncier

- Inventer le statut d'associé de société stagiaire pour une durée maximale de 3 à 5 ans qui permet aux futurs associés de se connaître, d'apprendre à travailler ensemble dans la cadre d'une activité nouvelle ou en prévision du remplacement d'un associé et ainsi au JA d'accéder en capitalisant sur la confiance au foncier
- utiliser les contrats de génération pour préparer une succession en tissant une relation de confiance entre cédant-JA d'une part et Bailleur-JA d'autre part. Le Cédant et le salarié futur JA (hors cadre familial) pourrait bénéficier d'un dégrèvement des charges sociales.
- mettre en place un fonds de caution des fermages

4.1.i.b) Quelles propositions en particulier pour inciter davantage les propriétaires à louer leurs terres à des candidats à l'installation ?

- mettre en place un fond de caution des fermages

4.1.j.a) Faut-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les documents de planification locale ?

Les documents de planification locale doivent protéger le foncier agricole. Les outils de la loi SRU comme de PADD, les diagnostics préalables ou les PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains) doivent autant que possible poser la question du renouvellement des générations d'agriculteurs sur les territoires.

(cf. témoignage des assises, Terre de liens)

4.1.j.b) Si oui, comment ?

Au-delà de la question du maintien du foncier agricole, c'est afficher dans les projets de territoires engageant leur aménagement la volonté de maintenir un tissu d'exploitation le plus dense possible.

Proposer aux territoires de l'ingénierie pour les accompagner dans la construction de leur projet et de leur document d'urbanisme

Réaliser des diagnostics d'impact sur l'agriculture de chaque projet d'aménagement

(cf. témoignage des assises, Terre de liens)

4.2. Accompagnement des cédants

4.2.a) Compte-tenu des dispositifs d'incitation existants en particulier exonérations fiscales, comment inciter encore davantage les cédants à préparer la transmission de leur exploitation ?

Les accompagner davantage grâce à la mise en place d'un Point Info et Transmission. Cette nouvelle compétence pourrait s'intégrer aux missions élargies du point info installation qui deviendrait un point info installation et transmission. Un interlocuteur unique, de proximité permettrait d'initier des actions de communication, d'échanges et de conseils auprès de futurs cédants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

4.2.b) Comment est appréciée l'efficacité globale des répertoires départementaux départ-installation (RDI) ?

- ☐ Très efficaces
- ☐ Plutôt efficaces
- ☒ Peu efficaces

4.2.c) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant le RDI ?

- Communiquer davantage sur le dispositif. Sensibiliser les futurs cédants au fait qu'une transmission doit se préparer et qu'il faut anticiper les démarches pour qu'elle

se réalise dans de bonnes conditions. L'outil RDI facilite la mise en relation et permet d'accompagner un cédant dans toutes les étapes de la transmission de son exploitation.

- Relayer l'information auprès de l'ensemble des partenaires pour faire connaître le répertoire : acteurs économiques, territoires....
- Réaliser des événements et faire témoigner les cédants.

4.2.d.a) Comment améliorer le retour d'information des DICA ?

- Proposer un audit en parallèle de la DICA, intervenir avant les 18 mois et y associer le RDI.
- Proposer un accompagnement, une réflexion et ne pas laisser comme seule question : Avez-vous un repreneur ? Revoir le questionnaire et intervenir plus tôt, 18 mois c'est trop court.... Faire exprimer les besoins en terme de conseils pour préparer au mieux la transmission.....

4.2.d.b) En anticipant d'avantage l'envoi des DICA par la MSA aux cédants ?

☒ Oui ☐ Non

4.2.d.c) En rendant obligatoire le renvoi par les cédants des DICA aux chambres d'agriculture et éventuellement en prévoyant des sanctions en cas de non retour ?

- ☐ Oui avec sanction
☒ Oui sans sanction
☐ Non

4.2.e) Sur le volet « accompagnement des cédants », comment appréciez-vous l'efficacité des dispositifs du PIDIL ?

- ☐ Très efficaces
☐ Plutôt efficaces
☒ Peu efficaces

4.2.f) Quelles autres propositions d'amélioration du repérage des cédants ou de la mise en relation cédants/futurs installés seraient à formuler ?

Forum, incitation et communication.

Le point info installation et transmission devient un interlocuteur identifié, référant qui peut être sollicité par les cédants permettant d'apporter les premières informations.

Approche territoriale

Une méthodologie et un accompagnement peuvent être proposés aux territoires soucieux du devenir des exploitations agricoles. Des relais locaux animés par les conseillers de territoire permettraient de mettre en place des actions de sensibilisation pour ancrer une démarche de proximité.

Réfléchir à la question de la solidarité entre générations et de la retraite insuffisante des agriculteurs

Etudier les possibilités de dégrèvement de charges sociales pour les salariés agricoles employés par des exploitants de plus de 55 ans afin d'inciter les cédants à réduire effectivement leur participation au travail de l'exploitation et/ou à préparer un projet de transmission

4.2.g.a) Certains organismes tels que coopératives, groupements de producteurs ou centres de gestion ont-ils un rôle à jouer dans le repérage des cédants ?

☒ Oui ☐ Non

4.2.g.b) Si oui, quel(s) rôle(s) pour quel(s) organisme(s) ?

Mobilisation et coordination entre ces acteurs pour repérer et proposer un accompagnement

MSA : En partenariat avec la chambre, réaliser un diagnostic et proposer un accompagnement transmission

Centre de gestion : alerter et proposer des solutions lorsqu'un futur cédant souhaite arrêter un atelier, gestion du patrimoine

Coopératives : communication sur les dispositifs d'accompagnement, établir une politique de transmission (accès au foncier, mise en relation cédant/porteur de projet)

Territoires : Communication sur les dispositifs d'accompagnement, établir une politique globale pour l'agriculture, accès au foncier et mise en relation de cédant/porteur de projet)

4.2.h) Quel lien pourrait être fait entre accompagnement des cédants et accompagnement de l'installation ?

Apporter de la cohérence et une dynamique complémentaire permettant d'intervenir sur deux leviers celui de l'installation et celui de la transmission à partir d'une structure unique le PIIT. Mettre en place un outil commun, utile pour le cédant et le futur repreneur s'inspirant du contrat de génération mise en place dans les entreprises, mais adapté à l'activité agricole.

4.3. Transmission hors cadre familial

4.3.a.a) La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible, et le fonds agricole, qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ?

[X] Oui [] Non

Evaluer ces dispositifs

4.3.a.b) Si oui, quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant ces outils de la LOA ?

Outils de la LOA : en attente de l'évaluation

4.3.b) Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?

- Communiquer sur les trajectoires de transmission en région. En particulier, analyser les nouveaux modes de transmission progressive et les projets de vie des exploitants après la retraite.

- Proposer un conseil individuel 'retraite' gratuit sera développé, point d'entrée pour un accompagnement d'ensemble pour un 'projet de retraite'. Il comprendra un bilan de compétences pour le transmetteur et pour les candidats repreneurs

Fond de garantie de fermage. Les propriétaires demeurent souvent hésitant à louer leur foncier à un jeune qu'ils connaissent peu et qui doit s'endetter lourdement pour reprendre l'exploitation. Ce fond de garantie pourrait présenter une sécurité pour le propriétaire et faciliter son engagement. L'alimentation pourrait se réaliser à partir de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles.

Idée : Augmenter la taxe sur le changement de destination des terres agricoles et utiliser le fond comme cautionnement.

- Aide aux cédants : Un dispositif particulier pour le remplacement d'associé dans les sociétés existantes qui représente un vivier important de transmission hors cadre familial. De l'information à la mise en relation jusqu'à l'accompagnement un travail important est à réaliser. Des apports, des conseils, une sensibilisation dans les domaines des ressources humaines, de connaissance de soi, du fonctionnement de la vie sociétale, des visions de l'activité professionnelle et personnelle..... sont des éléments fondateurs de réussite de la future association qu'il faut pouvoir appréhender entre les futurs associés. Cette nouvelle offre de concertation peut encourager des associés hésitants du fait qu'ils se retrouvent souvent seuls pour gérer cette nouvelle étape professionnelle.

Développer de nouvelles formes sociétaires afin de mieux faire connaître ces possibilités pour un public d'exploitations de taille diversifiée

5. Quelle gouvernance ?

5.a.a) Comment assurer dans chaque région la complémentarité entre les aides de l'État, des Régions et des autres financeurs ?

Il faut ouvrir la gouvernance et mobiliser tous les acteurs pour réussir les actions : le monde agricole et ses réseaux, les acteurs économiques, la société dans son ensemble et les institutions.

Nous expérimentons en Nord-Pas de Calais la mise en place d'un Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture (PRCTA). En partant du principe du PRCTE (Programme Régional à la Création et à la Transmission d'Entreprise) menée dans le domaine du développement économique, il s'agit d'une part de donner de la lisibilité et d'améliorer les programmes de chacun des financeurs et d'autre part de construire ensemble des actions communes.

Le PRCTA permet avant tout de porter collectivement un message politique fort concernant la priorité que constitue le renouvellement des générations.

5.a.b) En particulier, sur quelle(s) instance(s) s'appuyer ?

Validation de la stratégie régionale en COREAMR ou instance de gouvernance du PRDR

Avis politique du COI

Remontée d'information des CDI

Validation du principe d'une gouvernance régionale ouvert sur le modèle du PRCTA (cf. ci-dessous)

5.b.a) Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ?

☒ Oui ☐ Non

5.b.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

Missions :

- Observation et évaluation : données sur l'installation, les dispositifs et les enjeux

- Communication et capitalisation des initiatives régionales

Composition : ouverture aux membres du COPIL actuel des Assises.

5.c.a) Une instance régionale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ?

☒ Oui ☐ Non

5.c.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

Expérimentation d'un Programme Régional à la Création et à la Transmission en Nord-Pas de Calais, avec une gouvernance à deux niveaux :

- un « Comité stratégique » : mobilisant les pouvoirs publics et articulés avec les différents comités (CDI et COI)

Discuter des grands principes des programmes publics pour l'installation,

Fixer la feuille de route commune concernant l'installation,

Piloter ce programme commun.

- une « Conférence annuelle » : outil prospectif et de coopération pour mobiliser tous les acteurs et questionner les politiques publiques

Communiquer et diffuser les initiatives remarquables et les évaluations de dispositifs (réunion annuelle, réunions territoriales et site internet)

Capitaliser les bonnes pratiques (banque d'expériences) et coopérer sur des projets (appel à projets commun Etat-Région via les actions collectives PIDIL)

Co-construire des dispositifs sur des problématiques prioritaires (« chantiers » : groupe de travail multipartenarial pour coordonner les dispositifs, les améliorer et en créer)

5.d) Quels éléments devraient figurer dans le cadre national sur le rôle et les missions des différentes instances de gouvernance ?

Simplifié la gouvernance en veillant à :

- Articulation et complémentarité
- Moyens dédiés
- Suivi et évaluation clairement proposée/animée
- Ouverture des niveaux de gouvernance notamment aux acteurs économiques et aux territoires

Sur l'exemple des Réseaux ruraux régionaux, laisser une marge de manœuvre à la mise en œuvre régionale pour s'adapter au contexte locale sur le pilotage, la mise en œuvre et les avis consultatif.

5.e.a) Comment renforcer la communication sur le dispositif d'accompagnement ?

- Assurer le suivi/évaluation
- Consolider des outils nationaux à adapter localement
- Consolider le cadre des missions de service public de la Chambre et lui donner les moyens et des outils

5.e.b) A quels échelons devrait-elle être assurée ?

☒ National

☒ Régional

☐ Départemental

5.e.c) Comment coordonner efficacement les actions de communication des différents échelons ?

Confier cette mission à un opérateur

5.f.a) Concernant l'observatoire de l'installation www.installagri.net, confirmez-vous l'utilité de cet outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission?

☒ Oui ☐ Non

5.f.b) Quelles propositions pouvez-vous formuler pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle ?

Constituer un véritable centre de ressource sur l'installation : banque de données sur l'installation, les problématiques transversales et la mise en œuvre/évaluation des politiques régionales